



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 04
Réunion du 07 septembre 2021

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Jean-Paul DELALANDE.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE COTE D'AZUR SAISON 2021/2022

LISTES DEFINITIVES DES EQUIPES ENGAGEES.

SENIORS : 46 Equipes engagées

A.S Fontonne Antibes 2
Cdj Antibes 1
Antibes Fc 1
As Roquefort 1
As Roquebrune 1
Astam 1
Ascc f 2
Asptt Nice 1
Biot 1
As Sospel 1
Cannes Osc 1
Carros Fc 1
Cas Des Eaux 1
As Moulins 1
As Monaco 4
Etoile Menton 1
Drap Foot Ball 1
Us Cap D'Ail 2
Ca Peymeinade 1
Es Cannet Rocheville 3
Es Contes 1
Montet Bernal 1
Oc Blausasc 1
ECM Vistorine 1
Rapid Om. De Menton 2
Euro African 1
Fc 1 Mougins 1
Fc Beausoleil 1
St Sylvestre 1
Fc Cimiez 1
Aotl
OFC Nice 1
Us Cannes La Bocca 1
Us Plan de Grasse 1
Gazelec
US Pegomas
SO Roquettan
As Vence 2
VSJB FC 2
Es Baous 1
ESVL 1
Fc Valle VV 1
Sc Mouans Sartoux 2
UsMandelieu 2
Fc Trinite 1

St Laurent 1

U20: 14 Equipes engagés : Pas de 1^{er} tour.

A.S Cagnes Le Cros 2
Fc Cimiez 1
US Pegomas
Cdjf Antibes 1
ECM Victorine 1
St Sylvestre 1
Cannet Roche 2
Us Mandelieu 1
Etoile Menton 1
Es Contes 1
Fc Mougins 1
Es Baous 1
ESVL 1
USRVN 1

U 18 : 29 Equipes engagés : Pas de 1^{er} tour.

A.S Cagnes Le Cros 1
Cannes As 1
As Ptt Nice 1
As Fontonne 1
As Tam 1
US Mandelieu
Cannet Roche 1
Cavigal 1
Ecm Victorine 1
Drap Football 1
F.C. Beausoleil 1
St Sylvestre 1
Gj O Antibes jlp 1
Gif Levens Tourettes 1
Rc Grasse 1
Rev S St Isidore 1
US Cannes Bocca 1
US Cap D'Ail 1
Usonac St Roch Vn 1
VsJB fc 1
Gazelec
CA Peymeinade
As Vence
As Monaco
Fc Mougins
Es Baous 1
As Roquebrune 1
ESVL 1
St Laurent 1

U 16 : 28 Equipes engagés : Pas de 1^{er} tour.

A.S Cagnes Le Cros 2
As tam 1
A.S Fontonne Antibes 1
Ca Peymeinade 1
Ecm Victorine 1
St Sylvestre 1
Cannet Roche 2
Etoile Menton 1
Carros Fc 1
Fc Beausoleil 1
Gj O Antibes jlp 1
OGC Nice CA 1
Rc Grasse 2
Sc Mouans Sartoux 1
US Cannes Bocca 1
Us Cap d'Ail 1
Usonas St Roch Vn 1
Vsjbfc 1
Gazelec 1
Us Pegomas 1
Drap fc 1
Es Baous1
St Laurent 1

RAPPEL IMPORTANT :

Rappel du règlement de la Coupe Cote d'Azur :

Article 4 des règlements :

Seniors : Les équipes évoluant en championnat national ou régional ne peuvent engager que leurs équipes réserves évoluant en championnat district.

Jeunes : Les équipes premières de la catégorie concernée, évoluant dans un championnat de ligue ou de district, sont admises à participer à cette épreuve, sauf en U20 et U14, la ligue organisant une coupe dans ces catégories.

Dans ces 2 catégories sont admises seulement les équipes réserves évoluant en championnat district.

C'est pour cela que certains clubs ne se trouvent plus dans la listes des engagés U20 et U14.

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2021/2022

Afin de faciliter l'organisation et la gestion administrative des sites organisateurs de cette compétition, éviter un trop grand nombre de forfaits, les engagements des équipes aux Festivals U13 et U12 sont réalisés sur FOOTCLUBS.

Chaque club peut engager le nombre d'équipes qu'ils désirent.

Chaque forfait sera sanctionné de l'amende en vigueur dès le 1^{er} tour du Festival U12 et U13.

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, EST FIXEE AU 11/09/2021.

Le 1^{ER} tour du FESTIVAL U12 et U13 aura lieu le 16 OCTOBRE 2021

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE APRES CETTE DATE LIMITE.

DATE RETENUE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL U12 – U13

Tour 1: 16/10/2021

Tour 2: 26/02/2022

FINALES U12: 26/03/2022

FINALES U13: 02/04/2022

A ce jour s'est porté candidat pour l'organisation du premier tour :

- L'ES Baous Foot à la Gaude

Une dizaine de sites étant nécessaire pour accueillir le festival, les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du district.

La commission insiste auprès des clubs sur l'urgence et sur la nécessité de proposer des installations pour l'organisation du FESTIVAL le 16 Octobre 2021.

Cahier des charges pour l'organisation du Festival U12 – U13

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles.

LISTE DES CLUB ENGAGES

• **Festival U13** : 64 équipes engagées à ce jour. Les engagements sont ouverts jusqu'au **11/09/2021**.

• **Festival U12** : 60 équipes engagées à ce jour. Les engagements sont ouverts jusqu'au **11/09/2021**.

Liste des clubs et nombre d'équipes engagées par club à ce jour:

Equipes engagés	U12	U13	Equipes engagés	U12	U13
AS CANNES	3	3	FC CIMIEZ	1	1
ASCCF	3	3	FC ANTIBES	1	1
AS FONTONNE	2	2	FC CARROS	1	1
GJO ANTIBES JLP	2	2	FC VALLEES		
SP COC			FC MOUGINS	2	2
US MANDELIEU	2	1	FC VJSB	2	3
VENCE			FC BEAUSOLEIL	1	1
ST LAURENT	2	2	GAZELEC	2	1
AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN	1	1	MONTET BORNALA	1	1
GJF LEVENS	1	1	OS CANNES CROISETTE	1	1
AS MOULINS	2	2	RC GRASSE	2	3
CAVIGAL	2	2	RS ST ISIDORE	1	1
CA PEYMEINADE		1	AS ST MARTIN		1
ROS MENTON		1	ASTAM	1	1
ECM VICTORINE	2	2	AS ROQUEFORT	1	1
ES CONTES	1	1	US BIOT		
ES VILLENEUVE LOUBET			US CAP D'AIL	1	1
ES BAOUS FOOT			US PEGOMAS	2	2
SC MOUANS SARTOUX	2	2	OGC NICE	1	1
ESSNN	3	3	US PLAN DE GRASSE		1
MONACO	2	2	US VALBONNE	2	2
ES CANNET ROCHEVILLE	3	3	USCBO	2	2
OFC NICE	1		USRVN	1	2
				60	64

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI